

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De James G. Strange et autres, de Barrie, et du révérend William Forrest et autres, de Denham,—de W. Walsh et autres, de Verdun,—d'Edwin Bone et autres, de Bunessan,—d'Isaac Betterby et autres, de Creigleith, et de Thomas Lyness et autres, de Priceville,—de G. E. Dalby et autres, de la cité de Toronto,—de O. B. Inery et autres, de Napperton, et de John A. Cockburn et autres, de Aberfoyle, province d'Ontario ; demandant qu'il ne soit apporté à l'acte de tempérance de 1878 aucune modification tendant à en atténuer le caractère prohibitif ou à en rendre plus difficile l'adoption et l'application, et aussi qu'il soit passé une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente comme breuvage des boissons enivrantes.

D'Atcheson Moffatt et autres, d'Amherst, dans la province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer d'Amherst et de l'île du Prince-Edouard."

De la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, du Canada ; demandant qu'il soit passé un acte pour valider les bons hypothécaires de seconde classe émis par la dite compagnie.

De Thomas Temple ; demandant à être constitué en corporation aux fins de construire un pont de chemin de fer sur la rivière St-Jean, à ou près de Frédérickton, dans le comté d'York, Nouveau-Brunswick.

De A. P. Macdonald et autres ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie de drainage du Dominion."

D'Alexander Cameron et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur du Détroit à Cleveland.

De la Société Congrégationnaliste des Missions du Canada, corporation dûment constituée par la législature de la province d'Ontario, et de l'Union Congrégationnaliste de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, corporation dûment constituée par les législatures des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ; demandant à être incorporées sous le nom de " Société Congrégationnaliste des Missions du Canada."

De la Société de Prévoyance et de Prêt d'Hamilton ; demandant qu'il soit passé un acte qui limite son capital-actions, qui définisse son pouvoir d'emprunter et qui modifie sa charte sous d'autres rapports.

Du révérend Thomas Gravel et autres, de la paroisse de Sainte-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé ; demandant la construction d'un quai à cet endroit.

De François Thériault et autres, armateurs et pêcheurs, du Havre-aux-Maisons et autres lieux dans les îles de la Madeleine ; demandant que l'on améliore le dit havre en draguant la barre qui en gêne l'entrée.

De la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à réduire son capital social.

L'honorable M. Read, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Wark, il a été ordonné, qu'il soit adopté.